

DELIBERATION N° 51

"J'apprends à nager" - demande de subvention au Centre National pour le Développement du Sport

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 38*

LE DEUX JUIN DEUX MILLE SEIZE

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 26 mai 2016 et sous la présidence de Monsieur Sébastien Jumel, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 23 et de la question n° 27 à la question n° 52), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 9 à la question n° 52), Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël; Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André (de la question n° 1 à la question n° 38), Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à la question n° 38), M. BAZIN Jean, M. BREBION Bernard, M. PESTRINAUX Gérard, Mme LEVASSEUR Virginie.

Sont absents et excusés : M. LEFEBVRE François (de la question n° 24 à la question n° 26), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, M. VERGER Daniel, M. BEGOS Yves, Mme CLAPISSON Paquita, Mme THETIOT Danièle, M. PETIT Michel, M. GAUTIER André (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme OUVRY Annie (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme JEANVOINE Sandra, Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 1 à la question n° 8).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à M. LANGLOIS Nicolas, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CLAPISSON Paquita à M. LECANU Lucien, M. PETIT Michel à Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André à M. BAZIN Jean (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme OUVRY Annie à Mme LEVASSEUR Virginie (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

Rapporteur : M. Nicolas Langlois

Le comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté a décidé, en mars 2015, la mise en place d'un plan national "Citoyens du sport" afin de renforcer l'accès à la pratique sportive des jeunes qui en sont le plus éloignés.

Le Centre National pour le Développement du Sport a lancé, à ce titre, un appel à projets intitulé "J'apprends à Nager" pour permettre à tous les enfants entrant en classe de 6ème de savoir-nager. Ce dispositif s'adresse aux enfants résidant prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville et les zones de revitalisation rurale.

Les stages d'apprentissage doivent se dérouler pendant les vacances scolaires, les week-ends ou lors des temps périscolaires. La capacité à savoir nager doit être validée à la fin du stage par la réussite au test Sauv'Nage validé par le conseil interfédéral des activités aquatiques. Les stages doivent être gratuits pour les familles.

Le service municipal des sports en partenariat avec le club de natation de Dieppe organise des cycles répondant à ces critères. En 2016, 6 sessions de 10 séances d'une heure sont proposées dans les piscines Delaune et Pierre de Coubertin lors des vacances scolaires. Des séances sont également proposées sur le temps périscolaire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (96 séances dans écoles implantées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : Jules Ferry, Sonia Delaunay, Langevin, Paul Bert).

Deux éducateurs sportifs titulaires du BEESAN encadrent des groupes de 25 enfants. Au total, plus 450 enfants vont bénéficier de cet apprentissage en 2016.

Le coût de cette action est évalué à 18 700 € (les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2016). Il est proposé de solliciter une subvention auprès du CNDS à hauteur de 50 %, soit 9 350 €.

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales

Considérant l'avis de la commission n° 2 du 24 mai 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve ce projet et de répondre à l'appel à projet du CNDS,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien Jumel**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire